

l'initiative et proposer des programmes et qu'il est forcé de travailler de concert avec les provinces.

On a suggéré implicitement que tout le monde ne saisit pas de la même façon les desseins et les modalités de cette loi. Il est pourtant très important qu'elle soit bien comprise.

Si cela est exact, je pense que je ferais bien de consacrer les quelques minutes qui me sont accordées dans ce débat à tenter une dernière fois de circonscrire et d'identifier les obstacles au progrès, c'est-à-dire les facteurs responsables de l'absence de tout progrès à ce jour. Une chose nous afflige tous, c'est l'attitude reflétée par une série intarissable d'articles dans les revues savantes comme dans les quotidiens. Je ne puis nier l'exactitude du jugement qu'ils expriment. Je voudrais lire un extrait de l'un d'eux, le plus récent, daté du 17 octobre, et signé par James Gray, reporter qui compte au moins 40 ans d'expérience dans l'Ouest du Canada, acquise en grande partie au contact des agriculteurs de cette région.

Le titre, en caractère gras, destinés à attirer l'attention des lecteurs citadins proclame: «L'ARDA patauge dans l'Alberta». Écoutez ceci:

L'abîme qui sépare les idées des penseurs d'Ottawa et la réalité se creuse d'une façon flagrante en Alberta. Le contraste n'a jamais été aussi frappant que dans les efforts faits par Ottawa pour faire démarrer son programme de l'ARDA.

L'Administration de l'agriculture et de l'aménagement rural a été conçue quand Alvin Hamilton était ministre de l'Agriculture. Elle devait abolir la pauvreté dans toutes les régions rurales du Canada. La pauvreté rurale vient du fait que des agriculteurs sous-marginaux cultivent des terres sous-marginales.

L'auteur décrit ensuite le programme de formation offert en Alberta pour encourager les victimes de graves difficultés économiques à quitter leurs terres pour la ville d'Edmonton où ils recevraient une formation leur permettant de trouver un jour des emplois susceptibles de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. C'est un article, à mon avis, objectif, car il rend justice au ministère, dont il reconnaît les efforts. Nous lisons plus loin cependant qu'après deux ans, on n'a réussi à inscrire à ce programme que 35 familles, la grande majorité des intéressés ayant refusé de collaborer, car ils ne veulent pas échanger un genre de pauvreté dont ils ont du moins l'habitude, pour un nouveau genre de pauvreté citadine qui leur est inconnue.

Voilà un article qui illustre le malaise éprouvé j'imagine par les députés qui en 1961 ont approuvé à l'unanimité la mesure créant l'ARDA. J'ignore si mes propres remarques seront utiles, mais je fais ce que

je peux et je me risquerai à quelques suggestions dans l'espoir que le ministre les examinera et qu'il apportera peut-être certains changements.

● (3.40 p.m.)

Tout d'abord, comme je connais les services chargés de l'ARDA dans chacune des provinces, je dirai en toute justice que la compréhension de ce programme, de ses objectifs et de ses modalités varie énormément d'une province à l'autre. A mon sens, il ne faudrait pas tenir rigueur au ministre de cette ignorance au niveau provincial. Dans certains cas, on n'est pas au courant, mais par contre, la compréhension et les efforts sont superbes dans d'autres provinces. Je vous en donnerai un exemple dans un instant, mais c'est là une difficulté dont il faut tenir compte dans notre analyse de ce que fait le ministre. Cela dit, cependant, je me hâte d'ajouter que le ministre est, en fait, responsable pour une bonne part de la situation que je viens de décrire, car c'est lui qui a énoncé à la Chambre le principe qui était en désaccord total avec le principe original que j'ai exposé sur le droit et le pouvoir du gouvernement fédéral de lancer des programmes et des idées.

Dans notre premier énoncé des objectifs de l'ARDA, nous avons accepté le fait que, parce qu'il y avait division de l'autorité constitutionnelle et parce que, dans le règlement des problèmes économiques du cultivateur ordinaire, il nous fallait rechercher des solutions par l'utilisation des ressources sous toutes ses formes, question qui relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces, il nous faudrait adopter un nouveau genre de comportement adulte et travailler ensemble, d'abord pour trouver les solutions, et ensuite, pour résoudre les problèmes constitutionnels.

Dans mon exorde sur l'ARDA, j'ai insisté pour que l'initiative soit laissée aux trois niveaux: (a) gouvernement fédéral, (b) gouvernements provinciaux—j'admets volontiers que la mise en valeur de la plupart des ressources relève, de par la constitution, des provinces—et, (c) pour la partie de la loi ayant trait au développement rural, les gens-mêmes qui proposent les programmes.

Si le ministre relisait mes discours, il verrait que je dis carrément ce que je pense, à savoir que la réussite ou l'échec de cette mesure législative de conception vraiment inédite, car elle permet aux gens de s'aider eux-mêmes au lieu de dépendre d'aumônes accordées par la loi, dépendra des solutions trouvées par les intéressés. Les gouvernements se bornaient à donner des conseils, et à faire les levés sur lesquels les habitants pouvaient fonder des propositions réfléchies. Par